

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	506	180	326		495	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				17		20
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages	241 465	95 916	145 548		159 371	
Autres immobilisations corporelles	98 555	29 304	69 251		76 454	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 500		4 500		4 500	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>345 025</b>	<b>125 400</b>	<b>219 625</b>	<b>18</b>	<b>240 820</b>	<b>20</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours				48		18
Matières premières et autres appro	589 109		589 109		215 550	
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				22		39
Clients (3)	263 337		263 337		429 213	
Clients douteux, litigieux (3)	1 021	854	167		167	
Clients factures à établir (3)						
Autres créances (3)	1 966		1 966		37 457	
Fournisseurs débiteurs	769		769		165	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	158 949		158 949	13	269 570	23
Charges constatées d'avance (3)						
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 015 152</b>	<b>854</b>	<b>1 014 298</b>	<b>82</b>	<b>952 123</b>	<b>80</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 360 177</b>	<b>126 254</b>	<b>1 233 923</b>	<b>100</b>	<b>1 192 943</b>	<b>100</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

1 021

1 021

# BILAN - PASSIF

1626203 - SASU 2S ELECTRONIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

<b>PASSIF</b>	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 6 000 )	6 000		6 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	600		600	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	642 787	52	620 827	52
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	122 956	10	29 960	3
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>772 343</b>	<b>63</b>	<b>657 387</b>	<b>55</b>
Subventions d'investissement	29 292	2	32 954	3
Provisions réglementées				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>801 635</b>	<b>65</b>	<b>690 341</b>	<b>58</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	230 387	19	280 865	24
Emprunts et dettes financières diverses (3)	46		472	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	75 895	6	130 562	11
Fournisseurs, factures non parvenues	3 180		3 182	
Dettes fiscales et sociales	115 060	9	87 521	7
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	7 721	1		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>432 288</b>	<b>35</b>	<b>502 602</b>	<b>42</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>1 233 923</b>	<b>100</b>	<b>1 192 943</b>	<b>100</b>
	162 167		146 322	
	270 121		356 280	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

**2 S ELECTRONIQUE**  
**Société par actions simplifiée à associé unique**  
**au capital de 6 000 euros**  
**Siège social : ZA Bel Air la Forêt,**  
**6 rue Hélène Boucher, 78125 GAZERAN**  
**488 822 669 RCS VERSAILLES**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 18 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 122 955,77 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	122 955,77 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	642 787,44 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	765 743,21 euros
---	------------------

<b>A titre de dividende global à l'Associé Unique</b>	<b>20 000,00 euros</b>
Soit 333,33 euros par action	

Le solde	765 743,21 euros
----------	------------------

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	765 743,21 euros.
--	-------------------

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 18 juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique

(PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme  
Le Président

*Sébastien Dorigny*

Sébastien Dorigny  
2024-06-18 LiveConsent ID MFQHZ